

tous qu'énormément de risques sont liés au fonctionnement du pays, y compris dans des tâches parfois dangereuses ou dont l'exécution peut avoir des effets néfastes sur les travailleurs et leur famille.

J'insiste à mon tour sur le devoir que nous avons, comme législateurs, d'aider à réduire les dangers d'accidents sur les lieux de travail et à informer le mieux possible les travailleurs pour les rendre conscients des dangers auxquels ils sont exposés.

Des milliers de tâches peuvent être dangereuses si elles ne sont pas accomplies comme elles doivent l'être. Les accidents sont parfois le résultat du mauvais fonctionnement des machines, une réalité du monde moderne que nous avons créé. Il ne faut cependant pas oublier les facteurs humains, la fatigue, le froid et une foule d'autres problèmes.

Le solliciteur général a déclaré tout à l'heure que, en 1988, les accidents de travail mortels et autres ont occasionné des pertes de quelque 22 milliards de dollars pour les Canadiens. En 1987, 894 Canadiens sont morts des suites d'accidents de travail. Les accidents ou blessures ont causé la perte de 25 millions de jours-personne. Le problème est évidemment de taille. On dépense plus de 7 milliards de dollars chaque année au Canada en frais médicaux résultant d'accidents, considérant les pensions, les assurances et la perte de salaire.

Le ministre vient d'expliquer à la Chambre qu'un travailleur sur dix souffre encore des suites de blessures qu'il a subies au travail. Je crois que ce nombre est probablement beaucoup plus élevé. Mais il ne suffit pas de reconnaître le problème. Il ne suffit pas que le gouvernement rende hommage aux travailleurs blessés.

Un important débat s'est tenu à la Chambre récemment au sujet du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. On a fait remarquer que, depuis dix ans, le CCHST fournissait aux travailleurs canadiens des renseignements impartiaux concernant la santé et la sécurité au travail afin d'aider les employés et les employeurs à prévenir les accidents. Or, le gouvernement a décidé de ne plus financer le Centre et a entrepris de privatiser le Sénat, qui aura pour objectif de favoriser la production de marchés plutôt que la prestation de services, et je ne fais que répéter ce qu'on a dit.

Je rappelle aux travailleurs canadiens ce que le solliciteur général a affirmé tout à l'heure. Il a demandé à tous les Canadiens ainsi qu'aux parlementaires de veiller à ce

Affaires courantes

que le bien-être et la vie des travailleurs ne soient pas sacrifiés à l'autel du progrès et de la croissance économique. Monsieur le Président, je vais prier pour les Canadiens et les Canadiennes qui ont été victimes d'accidents ou qui ont perdu la vie en gagnant leur pain quotidien.

Des voix: Bravo!

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à la Chambre à la veille de la journée de deuil dédiée aux Canadiens qui ont été tués ou grièvement blessés au travail.

Je voudrais réitérer qu'en 1987, dernière année pour laquelle nous avons des statistiques, 894 personnes ont été tuées et 614 011 autres ont subi des blessures invalidantes au travail.

Ce qu'il est intéressant de constater, ce n'est pas ce chiffre effarant en soi, mais le fait que, dans les années 70, seulement 400 000 à 500 000 travailleurs canadiens ont été invalidés. Autrement dit, la tendance est à la hausse dans tout le Canada.

• (1220)

On peut citer toutes sortes de statistiques sur ce qui arrive quotidiennement à des travailleurs canadiens au travail. Il n'y a pas que les décès et les blessures invalidantes. Il y a aussi les blessures longues à guérir et l'invalidité de longue durée due aux contaminants qu'on trouve dans les lieux de travail. Ce sont des épreuves dont la famille et l'ensemble de la collectivité subissent les contrecoups.

Prenons l'exemple de Flin Flon. Dans cette ville de ma circonscription, non seulement le risque d'être tué ou blessé au travail est-il très élevé pour les travailleurs, mais l'incidence du cancer et d'autres maladies graves entraînant la mort ou l'invalidité permanente y est très élevée dans l'ensemble de la population.

À ce propos, je voudrais signaler que La Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson cherche depuis des années à obtenir du gouvernement fédéral les fonds nécessaires pour moderniser l'usine en question. Or, bien que le gouvernement ait donné quelque espoir avant les élections de 1988, rien n'a encore été fait. Le système que nous avons à Flin Flon est vétuste et délabré, mais le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure concrète pour remédier à la situation. Les exemples ne manquent pas, dans ma circonscription comme ailleurs au Canada, de l'inaction du gouvernement fédéral dans cet important dossier.